

# Mieux conserver le placenta

**Grâce à un don, le Dr Feki et son équipe amélioreront la préservation de cet organe et ouvriront peut-être de nouvelles perspectives thérapeutiques.**

Jean-Charles Janni, CEO de Genico SA a octroyé, via la Fondation Artères, 276 000 francs au Dr Anis Feki pour réaliser un protocole de préservation (cryo-conservation) des membranes amniotiques. Ces membranes sont notamment utilisées pour les greffes de cornées, le traitement de diverses pathologies de l'œil et pourraient bientôt connaître d'autres utilisations. Le Dr Feki dresse les tenants et aboutissants de ce projet et ses prometteuses perspectives.

## Dans quel but avez-vous reçu ce don?

> Ce généreux don finance la réalisation d'un protocole de préservation (cryo-conservation)

des membranes amniotiques. Ces éléments du placenta contiennent des cellules souches qui servent notamment au traitement de pathologies liées à la cornée et à la conjonctive, de brûlures, d'ulcères cutanés. Elles sont aussi utilisées pour des greffes de peau.

## Au niveau de l'œil, quelles pathologies sont concernées?

> Les indications sont variées, ce qui démontre la richesse et le potentiel d'utilisation de ces membranes: thérapie des ulcères cornéens, prévention et traitement des perforations cornéennes, régénération des cellules souches de la cornée et reconstruction de la conjonctive.

## Comment ces membranes sont-elles utilisées?

> La membrane est fixée sur la cornée ou la conjonctive par des sutures. Ces dernières se produisent très simplement par l'administration de gouttes oculaires anesthésiantes (anesthésie topique), qui contiennent des cellules souches de la membrane amniotique.

## Ces traitements sont déjà courants...

> En effet et ils fonctionnent très bien. Un des problèmes rencontrés est que, actuellement, nous ne disposons pas de ces membranes aux HUG: elles sont fournies par

la clinique d'ophtalmologie de Lausanne et nous ne pouvons pas les conserver de façon optimale. Grâce à ce projet, nous aurons notre propre stock et le protocole à réaliser assurera que la conservation se fasse dans des conditions GMP (*Good Manufacturing Practices*).

## En amont du traitement, il y a le placenta et les membranes amniotiques. Comment cela se passe pour la maman?

> Depuis plusieurs années, les HUG sont très actifs en matière de prélèvement et de conservation de différents tissus. Chaque femme accouchant à la Maternité est informée du potentiel d'utilisation des membranes amniotiques et il lui est proposé d'en faire don. Autrement dit, et en lien avec les conditions GMP, le consentement

éclairé des mamans est absolument nécessaire!

## Votre projet poursuit-il d'autres buts?

> Oui, il pourra nous aider à comprendre comment une grossesse est immunotolérée. Nous aurons aussi certains éclairages sur les facteurs qui stimulent la prolifération des cellules limbiques de l'œil. Enfin, nous pourrions découvrir si ces cellules souches ont des potentiels dans d'autres thérapies cellulaires, par exemple en orthopédie (pour la régénération du cartilage). Grâce à ces 276 000 francs, nous faciliterons le traitement des cornées et des conjonctives et comprendrons mieux encore les propriétés des membranes amniotiques.

Propos recueillis par  
Pierre-Antoine Gobet

## Bio express

Anis Feki, 40 ans, est chef de clinique au département de gynécologie et obstétrique des HUG et dirige le laboratoire de recherche des cellules souches. Titulaire d'un master en physique de l'université de McGill (Montréal), d'un doctorat ès sciences et d'un doctorat, il a remporté le prix de la meilleure thèse fondamentale de la faculté de médecine de Genève en 2004. En 2006, il a obtenu le subside SCORE (*Swiss Clinicians Opting for REsearch*) du FNS.

JULIEN GREGORIO / STRATIES



Le Dr Anis Feki dirige le laboratoire de recherche des cellules souches.



[www.arteres.org](http://www.arteres.org)

**Faites un don!**

- En ligne sur [www.arteres.org](http://www.arteres.org) (paiement sécurisé par carte)
- Par virement postal CCP 80-500-4, préciser impérativement: en faveur de la fondation Artères IBAN CH75 0483 5094 3228 2100 0
- Par virement bancaire IBAN CH75 0483 5094 3228 2100 0

Pour faire avancer  
la recherche

Pour de  
nouvelles thérapies

Pour plus de  
bien-être à l'hôpital



Je désire être informé(e) sur les activités de la fondation Artères

Nom  Prénom

Adresse  NPA/Localité

Téléphone  E-mail

A renvoyer à fondation Artères - 20, rue Micheli-du-Crest - CH-1205 Genève ou par fax au + 41 22 781 74 00